

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°2021-004**

Date de convocation : 15 février 2021

Nombre de délégués en exercice : 26  
Nombre de membres présents : 20  
Nombre de membres votants : 20

L'an deux mille vingt et un, le 23 FEVRIER à 18 heures 30, le COMITE SYNDICAL s'est réuni en séance publique ordinaire, à la salle des fêtes de Vaugneray.

Présents : MM. JULLIEN, REMILLY, BRUNEL, FERLET, GIRAUD, MARTIN, GIORGIO, PASCUAL, BURLET, BOBICHON, COQUARD, DIDELET, BOICHON, GROSSIORD, BOUKACEM, LHOPITAL.

MMES MABON, BERTIN, BELIER-COLLONGE, LAFONT.

Secrétaire de séance : M. COQUARD

**Objet : Demande de subvention à l'Agence de l'Eau**

Monsieur le Président explique que l'Agence de l'Eau, dans le cadre de son appel à projets rebond « eau biodiversité climat 2020-2021 » subventionne les travaux pour les économies d'eau.

France Relance a également alloué des crédits à l'Agence de l'Eau.

Le programme de renouvellement du SIDESOL est constitué exclusivement de renouvellement de conduites qui cassent. Ces travaux participant à la réalisation d'économies d'eau, il est donc proposé de faire un dossier de demande de subvention sur le montant global du programme de renouvellement soit 3 500 000 € pour 2021 (représentant environ 11 km de conduites renouvelées).

Nous ne connaissons pas, à ce jour, les modalités de calcul du montant de la subvention qui pourrait nous être attribuée.

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Décide** de réaliser cette opération sur le réseau d'eau potable (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'eau potable,
- **Décide** de mentionner dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'eau potable,
- **Sollicite** l'aide de l'Agence de l'Eau pour la réalisation de cette opération qui s'élève au montant estimatif de 3 500 000€,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Ont signé tous les Membres présents.  
Pour copie certifiée conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture le

Le Président  
Daniel JULLIEN



REÇU EN PREFECTURE

le 05/03/2021

Application agréée E-legalite.com